

## NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées le 21 mars 2023 :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2023</b>	<b>5 823 997,13</b>
<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>5 340 728,97</b>
<b>TOTAL BUDGET 2023</b>	<b>11 164 726,10</b>

Pour rappel, le budget 2022 était le suivant :

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>5 823 242,54</b>
<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>3 417 687,64</b>
<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>9 240 930,18</b>

Ainsi le budget primitif 2023 évolue de + 754,59 € en section de fonctionnement. En section d'investissement, l'augmentation de 1 923 041,33 € s'explique tout d'abord par les opérations patrimoniales liées à l'intégration de la Voie Verte, qui est dorénavant achevée. Puis, le budget 2023 tient compte de la nouvelle règle de l'imputation comptable des emprunts contractés auprès de Territoire d'Énergie 64.

### I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **A – LES DEPENSES**

Le budget 2023 comporte en dépenses de fonctionnement un total de : 5 823 997,13 € et 5 051 531,29 € en dépenses réelles soit + 7,99 % par rapport au budget 2022. **Nous affectons plus de 45 % de ces dépenses réelles à l'enseignement, la jeunesse, le sport et la solidarité.**

##### **1) CHARGES DE GESTION (chapitre 011)**

Les charges de gestion générale s'établissent à 1 565 261,72 € contre 1 271 780,35 € au budget primitif 2022 ce qui représente une augmentation de + 23,08 %.

Cet accroissement est dû majoritairement par l'augmentation du coût et du nombre de repas produits par la Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration, l'accroissement du coût de l'énergie et l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 9 chemin de Lannegrand, auprès de l'Établissement Public Foncier Local Béarn Pyrénées.

##### **2) DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

Les charges de personnel s'établissent à 2 700 000 €, contre 2 622 267 € en 2022 soit une variation de + 2,96 %.

Ces prévisions prennent en considération, l'évolution statutaire de la carrière des agents, les remplacements nécessaires pour assurer la continuité du service public et garantir le taux d'encadrement des enfants au sein des services Enfance-Jeunesse et Petite Enfance. Cette année, le recensement de la population a également engendré le recrutement exceptionnel de 8 agents recenseurs. Enfin, des postes de contractuels seront pérennisés pour maintenir les services de proximité.

### **3) ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 014)**

Les atténuations de produits augmentent de 42,65 % passant de 88 374,00 € en 2022 à 126 065,75 €. Cette variation s'explique par l'évolution du prélèvement étatique au titre des logements sociaux (article 55 de la loi de solidarité et renouvellement urbains) calculé sur le montant des dépenses payées par la commune en année N-2 pour la construction des logements à loyer modéré. Les opérations prévues (requalification de l'EHPAD « les Jardins d'Iroise » et la construction de 20 logements sociaux route de Lasseube) n'ont pas débuté en 2021. Les procédures d'acquisitions immobilières et d'agrément sont en cours, ce qui modifie les dates de concours financier de la commune auprès de DOMOFRANCE.

### **4) SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 65)**

Le chapitre 65, d'un montant de 452 525 € contre 463 806 € en 2022, est en baisse de 2,43 %, en raison de la diminution des frais de dossiers à verser auprès de Territoire d'Énergie 64. Les opérations concernaient en effet les travaux concomitants à la création de la Voie Verte.

Par ailleurs, les subventions de fonctionnement aux associations ont augmenté de 18,85 % afin de conserver le dynamisme du tissu associatif. En 2023, l'opération « tickets sport et culture » sera maintenue.

### **5) CHARGES FINANCIERES (chapitre 66 et 16)**

La commune n'a pas contractualisé de nouvel emprunt depuis 2017 auprès d'un organisme financier. Les excédents de fonctionnement cumulés permettent de financer les investissements 2023. Cette année, les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 345 680,89 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital,
- 102 458,82 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Elles sont en diminution de 10 323,43 € par rapport à 2022.

### **6) CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

Les prévisions sont de 34 900 €. L'évolution de – 56 % s'explique par la diminution de 40 000 € des autres charges de gestion courante. En contrepartie les dépenses imprévues sont majorées. Par ailleurs, dans ce chapitre, les récompenses attribuées au bachelier ayant obtenu la mention « Très Bien » sont maintenues.

### **7) Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)**

À la demande du Trésor Public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à 320 € pour des titres de recettes de 2014 à 2021.

### **8) Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Des dépenses imprévues pour un montant de 70 000 € sont inscrites afin de faire face aux éventuelles augmentations des matières premières et des coûts supplémentaires de fonctionnement liés aux travaux d'extension de la mairie.

## **9) FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel, composé :

- Des dotations aux amortissements pour 200 450,61 € ;
- Du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (autofinancement complémentaire) pour 572 015,23 €.

## **B – LES RECETTES**

### **1) LES PRODUITS DES SERVICES (chapitre 70)**

Les produits des services 323 200 € augmentent de 6,64 % par rapport à 2022, en raison d'une fréquentation plus importante du centre de loisirs, constatée depuis septembre 2022, ainsi que du taux de fréquentation conséquent des restaurants scolaires.

### **2) IMPÔTS ET TAXES (chapitre 73)**

Le montant des impôts et taxes attendu est de 3 642 518,56 €. Les taux communaux des taxes foncières restent inchangés depuis 2021. Selon la réglementation nationale, la revalorisation des bases sera de 7,1 %. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale sera maintenu au taux figé de 10,96 %.

### **3) DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

Pour l'année 2023, l'estimation de la dotation globale de fonctionnement comprend :

- 355 000 € au titre de la dotation forfaitaire. Cette année, l'écrêtement est suspendu.
- 90 000 € au titre de la dotation de solidarité rurale « péréquation » car l'enveloppe nationale est en augmentation.

Le chapitre est en diminution de 6,67 % par rapport à 2022, en raison des nouvelles conditions de signature des contrats aidés et de l'attente de la prise en compte par la Caisse d'Allocations Familiales du bonus territoire remplaçant le contrat Enfance Jeunesse arrivé à terme le 31 décembre 2022.

### **4) AUTRES RECETTES**

Les atténuations de charges, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels représentent un total de 146 463 €. Les remboursements d'assurances qui ont eu lieu en 2022, sont compensés par l'augmentation des revenus des immeubles et le remboursement sur la rémunération du personnel en congés maladie ou maternité.

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble investissement					
LIBELLE	RAR	BUDGET 2023	LIBELLE	RAR	BUDGET 2023
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>53 674,32</b>	<b>1 533 522,80</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>200 983,49</b>	<b>294 533,51</b>
226- Acquisition de matériel et mobilier	35 601,11	83 718,80	13 - Subventions d'investissement reçues	200 983,49	294 533,51
227 - Bâtiments	444,00	260 604,00			
228 - Voirie		250 000,00			
229 - Aménagement Urbain & Protection civile	17 629,21	54 500,00			
231 - Plaine des sports du Mercé		46 200,00			
232 - Logements sociaux AP/CP		40 000,00			
235 - Valorisation des Bastides		798 500,00			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>-</b>	<b>466 149,44</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>-</b>	<b>1 230 000,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés		345 680,89	10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 230 000,00
27 - Participations		44 366,10			
020 - Dépenses imprévues		76 102,45			
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>2 902 745,13</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>-</b>	<b>3 615 211,97</b>
040 - Op d'ordre entre section		60 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		200 450,61
041 - Opérations patrimoniales		2 842 745,13	041 - Opérations patrimoniales		2 842 745,13
			021 - Virement de la section de fonctionnement		572 015,23
<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>-</b>	<b>384 637,28</b>	024 - Produits de cessions d'immobilisations		1,00
001 - Déficit d'investissement reporté		384 637,28			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>53 674,32</b>	<b>5 287 054,65</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>200 983,49</b>	<b>5 139 745,48</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT RAR+BP</b>		<b>5 340 728,97</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT RAR+BP</b>		<b>5 340 728,97</b>

La commune ne contractera pas de nouvel emprunt. Les opérations d'équipement s'élèvent à 1 587 197,12 €.